

## Un crédit d'impôt jusqu'en 2021 pour accélérer la rénovation énergétique des locaux des TPE et des PME.

L'ambition : renforcer les leviers qui viendront stimuler et encourager les projets des chefs d'entreprise pour engager la transition énergétique de leurs bâtiments.

Cette mesure simple et facilement mobilisable vise à soutenir les investissements de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires des TPE et PME et leur permettre d'anticiper l'atteinte des objectifs du dispositif Éco Énergie Tertiaire.

Cette nouvelle initiative de l'État complète le plan d'accompagnement des TPE et PME à la transition écologique lancé le 5 juin dernier par les pouvoirs publics (ministère de la Transition écologique/ADEME) et BPI France à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement.

Contactez votre conseiller CCI

Valérie MAYER

03 83 85 54 82 – 06 32 13 68 11

v.mayer@nancy.cci.fr

# PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



Agir sur la performance énergétique de votre entreprise, c'est influencer sur votre compétitivité et sur votre capacité à vous engager dans une transition écologique

Nous vous proposons d'atteindre progressivement vos objectifs, quel que soit votre niveau dans ce domaine, à travers un ensemble d'actions que vous activez à votre rythme et selon vos besoins.

## Améliorer la performance énergétique de mon commerce

La CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle vous propose de bénéficier d'un accompagnement personnalisé gratuit afin d'évaluer l'efficacité énergétique de votre commerce.

5 thématiques seront expertisées :

- ▶ L'éclairage des surfaces de vente.
- ▶ La ventilation et la climatisation de mon magasin.
- ▶ La préservation par le froid dans les commerces.
- ▶ L'eau chaude sanitaire des boutiques.
- ▶ Le chauffage en magasin.

## Financer mes projets en faveur de la transition énergétique et écologique

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?

Je bénéficie des aides de l'ADEME et de Climaxion.

Le guichet d'aides **Tremplin pour la transition écologique des entreprises** permet d'accompagner les premiers pas d'une transition écologique en bénéficiant rapidement d'aides forfaitaires.

Le dispositif est destiné à toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, etc.).

Le montant prévisionnel de l'aide ADEME ne peut être inférieur à 5 000 € ou supérieure à 200 000 €

Le montant total estimatif de l'opération devra être supérieur au montant de l'aide demandée à l'ADEME.

Le dispositif Tremplin pour la transition écologique des PME recense plus de 60 actions. Selon votre secteur d'activité et votre localisation géographique les thématiques suivantes peuvent être prises en charge :

- ▶ Mes actions pour la lutte contre le changement climatique.
- ▶ Mes actions de rénovation globale des bâtiments et de qualité de l'air.
- ▶ Mes actions liées à l'éclairage.
- ▶ Mes actions liées à l'efficacité énergétique des équipements de froid commercial.

- ▶ Mes actions liées à l'isolation et la ventilation de mon bâtiment industriel.
- ▶ Mes actions liées à la mobilité.
- ▶ Mes actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets.
- ▶ Mes actions liées à l'écoconception et aux labellisations.

Seules les actions auxquelles vous avez droit, selon votre secteur d'activité et votre localisation géographique, apparaîtront dans le dossier d'aide à compléter.

## Entreprises : diminuez le coût de vos travaux grâce aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) est un programme national visant à encourager les économies d'énergie. Les CEE sont attribués aux entreprises qui réalisent des travaux d'efficacité énergétique puis « rachetés » par les fournisseurs d'énergie (appelés « les obligés ») sous forme d'offre ou de primes (désignées également par « éco-primes », « primes éco-énergie » ou « primes énergie »).

### > Comment bénéficier des CEE pour financer vos travaux d'efficacité énergétique ?

Vérifiez que les travaux que vous prévoyez ouvrent droit aux CEE :

- ▶ Chaudières, chauffe-eau et canalisations.
- ▶ Pompes à chaleur.
- ▶ Régulation et émetteurs de chaleur.
- ▶ Éclairage.
- ▶ Ventilation.

Vos travaux ne doivent pas avoir commencé.

Trouvez et comparez plusieurs obligés sur [www.nr-pro.fr](http://www.nr-pro.fr). Nr-pro : une solution pour comparer les offres et les primes énergie des obligés isolation et fenêtres.